

AVIS DE COURSE

Régate départementale Laser-Optimist-OBic - Grade 5B 04/05/2019 Championnat de ligue HdF Laser-Optimist-OBic- Grade 5A 05/05/2019

Lieu : Rade de Boulogne
Autorité Organisatrice (AO) : YC Boulonnais

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra (*supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] SO

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux des classes Laser Optimist et Open Bic

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Opti et OBic	8€ par jour et par coureur
Laser	8€ par jour et par coureur

5. PROGRAMME**5.1** Confirmation d'inscription :

Samedi 4 mai de 11H00 à 14H00

Dimanche 5 mai de 08H30 à 09H30

5.2 Jauge et contrôles :

Samedi 4 mai de 11H00 à 14H00

Dimanche 5 mai de 08H30 à 09H30

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes	
4 mai	15H00	Laser, Opti et OBic	
5 mai	10H30	Laser, Opti et OBic	

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H00.**6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS**7.1** Les parcours seront de type triangle.**7.2** La zone de course se situera à l'intérieur de la rade de Boulogne.**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT**9.1** Une (1) course devra être validée pour valider la compétition.**9.2** (a) Quand moins de trois (3) courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand trois (3) courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le YCB :

e-mail : contact@ycb.fr

Tél. : 03.21.31.80.67

Adresse : 234 boulevard Sainte Beuve – 62200 Boulogne sur Mer

site internet : www.ycb.fr